

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Mise en oeuvre du dispositif "Pack Mutation"
visant à permettre à des ménages présentant
un handicap de muter vers un logement adapté**

Rapport n° CP/2011/398

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide à OPUS 67 afin de libérer un appartement de type T 3 et permettre son attribution à une famille relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). La mutation est rendue nécessaire en raison de la perte d'autonomie du locataire qui doit désormais habiter dans un logement adapté à son handicap.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) adopté par l'Etat et le Département du Bas-Rhin le 26 avril 2010 sont préconisées des actions en faveur de l'accès au logement des grandes familles ainsi que des ménages en situation de perte d'autonomie et/ou d'handicap.

Le PDALPD a validé la création du dispositif « PACK MUTATION » destiné à encourager le déménagement vers des logements plus petits, des ménages dont la composition familiale s'est considérablement réduite, mais qui se maintiennent dans les grands logements (T5 et plus). Ce dispositif est étendu aux T4 si les relogements concernent des locataires relevant du PDALPD, et à tout appartement si les relogements concernent des locataires âgés et/ou handicapés acceptant un logement adapté par le bailleur social à la perte d'autonomie et au handicap.

Afin d'inciter à la libération de ces logements, le Département du Bas-Rhin propose des aides financières aux ménages qui acceptent un relogement dans une habitation plus petite proposée par les bailleurs sociaux.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le dossier d'un locataire d'un appartement type T3 sis 13, rue Ronsard à Schiltigheim chez OPUS 67. Ce dernier a donné son accord pour un échange dans un logement de type T1 à Hoenheim, 6 rue de La Robertsau.

Les frais à engager par notre collectivité pour ce ménage concerneraient :

- le versement du dépôt de garantie à OPUS 67, soit 137.62 € ;
- les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 2 896.76 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25909	65-65737-72	17 000,00 €	7 262,07 €	3 034,38 €

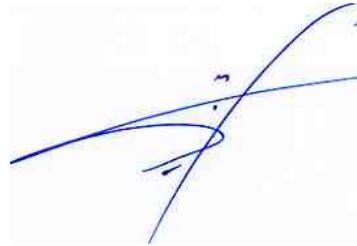
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 3 034.38 € à OPUS 67 dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif "Pack Mutation" destiné à permettre à des ménages présentant un handicap de muter vers un logement adapté, selon le détail précisé dans le tableau ci-annexé.

Elle approuve, par ailleurs, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL